

DÉPARTEMENT DE LA DORDO (Rublié le 30/09/2024

Envoyé en préfecture le 30/09/2024 Recu en préfecture le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240075-DE

Rapporteur: Laurence ROUAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BERGERAC

Délibération n°D20240075

Service : Patrimoine et Musées

Secrétaire de séance : Hélène LEHMANN

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-SIX SEPTEMBRE, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 19, 20, 21, 22, 23, 22, 21 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 19/09/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON (2), Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (3), Christophe DAVID-BORDIER, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Jean-Claude REY, Marion SOK CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS: Laurence ROUAN

a donné délégation à Jonathan PRIOLEAUD Marie-Lise POTRON a donné délégation à Marie-Hélène SCOTTI Marie-Claude ANDRIEUX a donné délégation à Christian BORDENAVE Joaquina WEINBERG a donné délégation à Christophe DAVID-BORDIER Stéphane FRADIN a donné délégation à Michael DESTOMBES Farida MOUHOUBI a donné délégation à Gérald TRAPY

a donné délégation à Joëlle ISUS Alain BANQUET

Fatiha BANCAL a donné délégation à Marion SOK CHAMBERON Jacqueline SIMONNET

a donné délégation à Hélène LEHMANN Christine FRANÇOIS a donné délégation à Fabien RUET Julie TEJERIZO a donné délégation à Catherine TAVEAU

ABSENTS:

Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

- (1) Départ au dossier n° 13 « Convention de prestation de service entre la CAB et la Ville Maintenance et suivi informatique du Centre Intercommunal de Santé (CIS) ».
- (2) Arrivée au dossier n° 2 « Rapport annuel sur la délégation de service public du crématorium OGF Année 2023 »,
- (3) Départ au dossier n° 17 « Décision modificative N°2 Exercice 2024 ».

RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAFÉ - RESTAURANT **DES MUSÉES - ANNÉE 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3;

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L.3131-5, R.3131-2, R.3131-3 et R.3131-4 selon lesquels le délégataire se doit de produire chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de délégation et une analyse de la qualité des services ;

VU la délibération n°D20230012 du conseil municipal en date du 2 février 2023 par laquelle il approuve le principe d'une délégation de service public pour la gestion du Café des Musées installé au pôle patrimonial et culturel Dordonha;

VU la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est déroulée le 14 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de présenter à l'assemblée délibérante le rapport d'activité du délégataire du Café-restaurant des Musées pour l'année antérieure ;

CONSIDÉRANT que le rapport du délégataire sera mis à la disposition du public et transmis à l'ensemble des élus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 du Café-restaurant des Musées.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240075-DE

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 26/09/2024.

3 0 SEP. 2024 Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le et de l'affichage en date du

d'une durée de deux mois conformément aux 3 0 SEP. 2024

indications portées ci-dessus.

La Secrétaire,

Hélène LEHMANN

e Maire

mathan PRIOLEAUD